

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit avril,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14 h 00 à la salle polyvalente de la commune d'Aiguines sous la présidence de M. Bernard CLAP.

| Nombre de membres | | |
|---------------------|-------------------------|---------|
| En exercice | Présents et représentés | Votants |
| 22 | 11 + 5 | 16 |
| Total des voix : 23 | | |

Etaient présents :

8 représentants des communes (1 voix chacun) : **Arlette RUIZ**, St Julien le Montagnier ; **Jean-Marie PAUTRAT**, Allons ; **Jean-Pierre HERRIOU**, Moissac-Bellevue ; **Bernard CLAP**, Trigance ; **Jacques ESPITALIER**, Quinson ; **Jean-Pierre BAGARRE**, Aiguines ; **Romain COLIN**, Moustiers Ste Marie ; **Antoine FAURE**, Aups

1 représentant des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix) :

Christophe BIANCHI, Durance Luberon Verdon Agglomération

2 représentants du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (4 voix chacun) : **Jean-Charles BORGHINI** et **Sophie VAGINAY-RICOURT**

| Date de convocation |
|---------------------|
| 14/04/2022 |

Délibération
n°22_04_B4_07

Ont donné pouvoir : **Nathalie PEREZ-LEROUX**, Conseil départemental du Var (2 voix) à **Jean-Pierre BAGARRE** ; **Paul CORBIER**, St Julien du Verdon (1 voix) à **Jean-Marie PAUTRAT** ; **Magali STURMA CHAUVEAU**, Rougon (1 voix) à **Romain COLIN** ; **Bernard MAGNAN**, Valensole (1 voix) à **Jacques ESPITALIER** ; **Michèle BIZOT-GASTALDI**, Communauté de communes Alpes Provence Verdon (1 voix) à **Bernard CLAP**

Marché de travaux pour la restauration du Colostre – Phase 2 : secteur Allemagne-en-Provence amont

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon

Vu le budget annexe GEMAPI 2022

Les travaux de la phase 2 de la restauration du Colostre ont débuté à l'automne 2021 avec un premier marché public de travaux forestiers pour libérer les emprises du chantier. Cet été les travaux de terrassement seront mis en œuvre, suivis des plantations.

Une procédure de marché public en procédure adaptée a ainsi été initiée en ce sens en 2 lots :

Lot 1 : Terrassements & assimilés

Lot 2 : Végétalisation

6 offres ont été réceptionnées au titre du lot n° 1 et 4 offres au titre du lot n° 2.

L'offre de la société VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT pour le lot n°1 et l'offre de l'entreprise ATP Environnement pour le lot 2 ont été jugées économiquement les plus avantageuses sur la base des critères de jugement des offres prévus dans le règlement de consultation.

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Autorisent le Président à signer le marché Travaux pour la restauration du Colostre – lot n° 1 Terrassement & assimilés avec la société VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT, sise à Eguilles (13), pour un montant estimatif de 536 180 €HT au titre de la tranche ferme et des 2 tranches optionnelles (marché à prix unitaire)
- Autorisent le Président à signer le marché Travaux pour la restauration du Colostre – lot n° 2 végétalisation avec la SAS ATP Environnement, sise à Villeneuve (04), et pour un montant estimatif de 53 550 €HT au titre la tranche ferme et de la tranche optionnelle (marché à prix unitaire)
- Autorisent le Président à signer toutes modifications ultérieures et toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Suivent les signatures

Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le

et publication le

